

Publié le : 28/04/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 26 avril 2023 à 17h00

Question n°7

Demandes de subvention à caractère social

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON /
Monsieur Philippe CREMER / Monsieur Jamal-Eddine LOUHKIAR, arrive à 17h29 et vote à
partir de la question n°4 / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Agnès MARTIN /
Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Monsieur André TERZO /
Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Cyril DEVESA / Madame Valéry GARCIA / Madame Myriam LEMERCIER, **donne
pouvoir à Monsieur Yves CHANSON** / Monsieur Michel PELLATON / Monsieur Jean-
Hugues ROUX / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

RECU EN PREFECTURE

Le 28 avril 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

Date de dépôt en Préfecture : 025-262500564-20230426-D00173110-DE

DÉLIBÉRATION

| Incidence financière | |
|---|--|
| BP 2023 Nature 6574 « Subventions aux associations » Service 00100 « Secrétariat Général » | Montant prévu au BP 2023 : 500 000 € Montant disponible : 246 996 € Montant de l'opération : 168 267 € |

Résumé : Pour 2023, le CCAS maintient l'apport de son soutien financier aux associations définies comme étant éligibles au regard des priorités définies par le projet social du CCAS et l'Analyse des Besoins Sociaux.

Au cours du mois de décembre 2022, les associations ont été invitées à déposer leur demande de subvention sur la plateforme de dématérialisation dédiée, que ce soit pour du fonctionnement ou pour des projets spécifiques. Cette démarche a pour objectif de rendre transparentes les procédures de financements du CCAS envers les associations, mais également de susciter des initiatives permettant de répondre aux besoins des personnes les plus en difficulté.

A la suite du lancement de la campagne de subventions 2023, 52 demandes ont été déposées sur la plate-forme.

Parmi elles, 7 associations n'ont pas communiqué dans le délai imparti les pièces obligatoires pour l'instruction de leur demande. Leurs dossiers ont été ajournés et seront reportés au vote du Conseil d'Administration du mois d'octobre, sous réserve de la réception des documents sollicités.

C'est ainsi qu'il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur 45 demandes pour lesquelles il est proposé de subventionner 30 associations pour un montant total de 168 267 euros.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

I – Bilan 2022

Au cours de l'exercice 2022, le CCAS a consacré une enveloppe de 550 000 euros pour les subventions dédiées aux associations.

Le CCAS a pu ainsi apporter son soutien financier à 57 associations, pour un montant total de 549 720 euros, dont 250 004 € en faveur de la Boutique Jeanne Antide.

Concernant l'appel à subventionnement publié par le CCAS, sur les 64 demandes déposées, 51 subventions ont été attribuées pour un montant total de 257 716 €.

Les subventions versées aux associations ont été réparties comme suit :

| Classement des demandes | Subventions accordées | Soit en % |
|---|------------------------------|------------------|
| Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS : | 440 570 € | 86,77 |
| - associations d'aide alimentaire | 356 070 € | 70,13 |
| - associations hors aide alimentaire | 84 500 € | 16,64 |
| Faciliter l'accès aux droits et leur maintien | 11 750 € | 2,32 |
| Faire du CCAS un interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville | 46 650 € | 9,19 |
| Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique - « de l'urgence vers l'autonomie » | 8 750 € | 1,72 |
| Total | 507 720 € | 100 |

Par ailleurs, une subvention de 25 000 euros a été versée à l'AUDAB pour la coopération développée autour de l'observation sociale et sociétale des territoires. Une subvention de 14 000 € a, quant à elle, été attribuée au Centre Hospitalier Universitaire (CHU) au titre du partenariat entre l'Equipe Mobile Territoriale de Gériatrie (EMTG) et la Maison des Séniors/CLIC.

De plus, 3 000 € ont été versés aux lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur le thème du logement, lors du Lundisociable.

Enfin, il est à noter que sur l'ensemble des subventions attribuées, 11 ont visé des publics jeunes en lien avec le volet social du Plan Jeunes mis en œuvre par le CCAS pour un montant de 22 650 €.

II – Finalités des demandes et critères d'attribution

Pour être éligibles, les demandes de subvention présentées par les associations doivent satisfaire une ou plusieurs des finalités suivantes :

- Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'Analyse des Besoins Sociaux,
- Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique - « de l'urgence vers l'autonomie »,
- Faciliter l'accès aux droits et leur maintien,
- Faire du CCAS un interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville.

La priorité est accordée aux demandes qui répondent aux critères suivants :

- Soutien au fonctionnement de l'association, lui permettant ainsi d'assurer la pérennité de son action au service de l'intérêt général, quand son intervention entre dans le champ d'action du CCAS.
- Des actions ou projets spécifiques à l'initiative des associations. A ce titre, le CCAS s'appuiera pour prioriser ses financements sur :
 - L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), afin de répondre à des besoins sociaux repérés sur le territoire bisontin.
 - La prise en compte d'enjeux forts d'action sociale tels que l'amélioration de l'accès aux droits et aux services, la prévention de la vulnérabilité et la perte du lien social, l'accompagnement des personnes fragilisées dans leur parcours de vie...
 - L'accueil et l'accompagnement des jeunes précaires bisontins de 18 à 25 ans, en lien avec le volet social du Plan Jeunes mis en œuvre par le CCAS.

III – Propositions pour 2023

Pour l'année 2023, le montant des crédits inscrits au chapitre 65, nature 6574, service 00100, affectés aux subventions s'élève à 500 000 €.

250 004 € ont déjà été attribués à la Boutique Jeanne Antide, pour l'année 2023, lors du Conseil d'Administration du 7 décembre 2022.

3 000 € ont été attribués aux trois lauréats de l'Appel à Manifestation d'Intérêt dans le cadre du Lundisociable sur le thème de la Culture.

A la suite de l'appel à projet/soutien au fonctionnement du CCAS publié mi-décembre 2022, 52 associations ont déposé un dossier :

- 45 demandes relèvent du fonctionnement
- 7 demandes concernent des projets

Les demandes de subvention déposées représentent un montant total de 287 707 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'attribution de subventions au bénéfice de 30 associations pour un montant total de 168 267 € répartis comme suit :

| Classement des demandes | Subventions proposées | Soit % |
|---|------------------------------|---------------|
| Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS | 128 767 € | 76,5 |
| Faciliter l'accès aux droits et leur maintien | 8 750 € | 5,5 |
| Faire du CCAS un interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville | 29 750 € | 17,5 |
| Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique - « de l'urgence vers l'autonomie » | 1 000 € | 0,5 |
| Total | 168 267 € | |

Les demandes de subventions présentées par les associations, accompagnées des propositions d'attribution, sont présentées dans le tableau joint en annexe.

Les associations qui perçoivent une subvention dont le montant est égal ou supérieur à 1 500 € feront l'objet d'un conventionnement avec le CCAS, comme prévu par la délibération du Conseil d'Administration du 25 avril 2018.

En application de l'article 15 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du CCAS, il est procédé à un vote en plusieurs temps :

- Subvention à la Banque Alimentaire du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort

Madame Sylvie WANLIN, administratrice intéressée, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à la Croix Rouge Française

Madame Sylvie WANLIN, administratrice intéressée, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association Les Uns pour les Autres

Monsieur Philippe CREMER, administrateur intéressé, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association Montrapon Distribution Alimentaire

Monsieur Philippe CREMER, administrateur intéressé, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)

Monsieur André TERZO administrateur intéressé, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association La Roue de Secours

Madame Sylvie WANLIN et Monsieur Michel JOURNEAUX, administrateurs intéressés, quittent la séance et ne prennent part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

Abstention : Monsieur TERZO

- Subvention à l'association APF France Handicap

Monsieur Bernard AVON, administrateur intéressé, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association Hygiène Santé (AHS)

Madame Sylvie WANLIN, administratrice intéressée, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'Office des Retraités des Personnes Agées de Besançon (ORPAB)

Messieurs Yves CHANSON et André TERZO, administrateurs intéressés, quittent la séance et ne prennent part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subvention à l'association AGIR Solidarité FC

Monsieur Philippe CREMER et Monsieur Michel JOURNEAUX, administrateurs intéressés, quittent la séance et ne prennent part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

- Subventions aux autres associations

Après délibération et à la majorité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention aux autres associations que celles citées ci-avant, telles que présentées dans le tableau annexé.

Abstention : Monsieur TERZO

Enfin, après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration autorisent la Vice-présidente du CCAS à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions nécessaires à la réalisation des demandes et en particulier, à signer les conventions à intervenir.

Pour extrait conforme,
La Vice-présidente du CCAS,


Sylvie WANLIN

DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL 2023

| ASSOCIATIONS | 1ère demande (1) Renouvellement (R) Fonctionnement (F) Projet (P) Public Jeunes (J) | DEMANDE 2023 | Subvention 2021 | Subvention 2022 | Subv 2023 demandée | Budget prévisionnel de la demande | Financement Ville / GBM | Proposition CA du 26/04/2023 | % de la subvention attribuée sur BP | Observations |
|---|---|---|--------------------|--------------------|-----------------------|--|----------------------------|------------------------------------|--|---|
| INTERVENIR AUPRES DES PUBLICS PRIORITAIRES IDENTIFIES DANS L'ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX | | | | | | | | | | |
| BANQUE ALIMENTAIRE DU DOUBS, HAUTE-SAONE, TERRITOIRE DE BELFORT | (R) (F) | Soutien et accompagnement des associations d'aide alimentaire, ramassage de denrées alimentaires. | 25 428 € | 35 000 € | 40 000 € | 893 900 € | | 37 100 € | 4,15% | Ne comprend pas le projet Local pour tous. |
| CROIX ROUGE FRANCAISE | (R) (F) (J) | Distribution d'aide alimentaire, vestimentaire et accompagnement social au centre-ville, sur le quartier Planoise et pour les étudiants. | achalandage | 21 192 € | 19 081 € | 80 000 € | 156 000 € | 43 959 € | 28,18% | Mise à disposition exclusive de locaux 133m² + 38m² de locaux rue de Cologne. La subvention comprend 23 000€ pour les locaux rue Rivotte |
| | | | charges | 23 000 € | 23 000 € | | | | | |
| CROQ' SOLEILS | (R) (F) (J) | Distribution d'aide alimentaire, de produits d'hygiène à l'attention de personnes en difficulté. | 4 326 € | 3 949 € | 6 000 € | 22 000 € | | 4 960 € | 22,55% | Mise à disposition exclusive de locaux 115m² rue de Chalezeule Valorisation annuelle locaux CCAS : 276 euros *12 = 3 312 euros Mise à disposition d'un temps d'emploi civique |
| DIACONAT | (R) (F) | Distribution d'aide alimentaire, de produits d'hygiène et de vêtements sur le quartier de Battant. | achalandage | 2 130 € | 2 119 € | 4 200 € | 10 450 € | 3 850 € | 36,84% | Mise à disposition d'un temps d'emploi civique |
| | | | charges | 1 650 € | 1 650 € | | | | | |
| LES RESTAURANTS DU CŒUR | (R) (F) | Apporter une aide alimentaire aux plus démunis et proposer des actions pour les aider à retrouver leur dignité et à se réinsérer dans la vie économique et sociale. | 3 000 € | 3 000 € | 5 000 € | 467 413 € | | 3 000 € | 0,64% | Mise à disposition de locaux par la Ville de Besançon. |
| LES UNS POUR LES AUTRES | (R) (F) | Distribution d'aide alimentaire sur les quartiers de St Ferjeux et la Grette. | 4 174 € | 3 792 € | 4 000 € | 16 600 € | | 4 106 € | 24,73% | Mise à disposition exclusive de locaux 96,90 m² au 31 rue Brûlard. Valorisation annuelle CCAS : 2 790,72 € |
| MONTRAPON DISTRIBUTION ALIMENTAIRE | (R) (F) | Fournir une aide alimentaire aux personnes en difficulté sur le quartier de Montrapon. | 3 488 € | 5 340 € | 7 200 € | 28 860 € | | 6 862 € | 23,78% | Locaux mis à disposition Mise à disposition d'un temps d'emploi civique |
| POTAGES & PAPOTAGES | (R) (F) | Aide alimentaire aux personnes et familles à ressources modestes sur les quartiers de Palente, Orchamps, Les Cras et Chaprais. | 4 458 € | 3 535 € | 4 000 € | 19 288 € | | 3 900 € | 20,22% | Mise à disposition exclusive de locaux par la Ville de Besançon. |
| SERVICE D'ENTRAIDE FREDERIC OZANAM | (R) (F) | Distribution alimentaire pour les familles en grandes difficultés. | achalandage | 5 070 € | 3 950 € | 7 000 € | 25 486 € | 5 280 € | 20,72% | |
| | | | charges | 1 650 € | 1 650 € | | | | | |
| SECOURS POPULAIRE Français | (R) (F) | Distribution alimentaire et accompagnement pour les familles en grandes difficultés. | 7 000 € | 7 000 € | 7 000 € | 306 000 € | | 7 000 € | 2,29% | |
| ASSOCIATION JULIENNE JAVEL | (R) (P) | Opération 100 000 paniers solidaires Faire changer les habitudes alimentaires des publics bénéficiaires de l'aide alimentaire en leur proposant un panier de légumes bio à bas coût et des ateliers cuisine. | 1 100 € | 1 100 € | 1 100 € | 17 416 € | X | 0 € | 0,00% | |
| CAFE DES PRATIQUES | (R) (F) | Poursuivre l'action de l' espace de vie sociale pour créer du lien à travers le faire ensemble | 2 500 € | 2 500 € | 2 500 € | 78 750 € | X | 1 250 € | 1,59% | |
| CLCV - CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE | (R) (F) | Sensibilisation des locataires en situation de précarité aux gestes pour des économies d'énergie, au tri des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire. | 1 500 € | 1 500 € | 2 000 € | 4 680 € | X | 1 500 € | 32,05% | |
| GARE BTT | (R) (F) (J) | Prévenir la vulnérabilité et la perte de lien social par la mise ou remise au travail par le biais d'entreprises d'insertion. | 7 000 € | 8 000 € | 8 000 € | 291 000 € | | 4 000 € | 1,37% | |
| | | | | | | | | | | |
| LA ROUE DE SECOURS | (R) (P) | Dispositif "Aide au déménagement social". | 4 000 € | 4 000 € | 4 000 € | 17 687 € | | 2 000 € | 11,31% | Un travailleur social du CCAS mis à disposition à hauteur de 0,20% pour accompagner le public de l'association. En 2022, le CCAS a fait don de 3 véhicules réformés. |
| LES MANIVELLES (ex VELO CAMPUS) | (1) (F) | Soutien à la mobilité et promotion de l'usage du vélo | 2 500 € | - € | 5 000 € | 57 510 € | | 0 € | 0,00% | |
| SOUS-TOTAL 1 | | | | | | | | 187 000 € | | 128 767 € |
| FACILITER L'ACCES AUX DROITS ET LEUR MAINTIEN | | | | | | | | | | |
| ASSOCIATION D'AIDE AUX DETENUS | (R) (F) (J) | Faciliter l'accès aux droits sociaux pour les personnes sortant de détention. | | 500 € | 2 000 € | 80 350 € | | 0 € | 0,00% | |
| ASSOCIATION FRANCO-COMTOISE DE FINANCEMENT SOLIDAIRE | (R) (F) | Lutter contre l'exclusion bancaire et le surendettement, à travers 2 volets : microcrédit personnel et surendettement. | 2 000 € | 1 000 € | 1 000 € | 73 700 € | X | 0 € | 0,00% | |
| ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PERSONNES SOUS MAIN DE JUSTICE | (R) (F) | Aide et soutien des détenus | 750 € | 750 € | 750 € | 750 € | | 750 € | 100,00% | |
| LA CIMADE | (R) (F) | Faciliter l'accueil et l'insertion des personnes étrangères à Besançon | | 1 500 € | 2 000 € | 119 203 € | | 0 € | 0,00% | |

DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL 2023

| ASSOCIATIONS | 1ère demande (1) Renouvellement (R) Fonctionnement (F) Projet (P) Public Jeunes (J) | DEMANDE 2023 | Subvention 2021 | Subvention 2022 | Subv 2023 demandée | Budget prévisionnel de la demande | Financement Ville / GBM | Proposition CA du 26/04/2023 | % de la subvention attribuée sur BP | Observations |
|--|---|--|--------------------|--------------------|-----------------------|--|----------------------------|------------------------------------|--|--|
| MIROIRS DU MONDE | (R) (F) | Mise en place d'actions et d'interventions qui favorisent le Vivre Ensemble des habitants de Planoise. | 2 500 € | 5 000 € | 5 000 € | 59 840 € | X | 5 000 € | 8,36% | L'association intervient dans le prolongement des interventions du CCAS, notamment à l'intention de publics allophones. |
| SOLIDARITE FEMMES | (R) (F) | Dispositif d'accueil et d'écoute pour les femmes victimes de violences conjugales. | | 3 000 € | 5 000 € | 53 400 € | X | 3 000 € | 5,62% | |
| SOUS-TOTAL 2 | | | | | 15 750 € | | | 8 750 € | | |
| FAIRE DU CCAS UN INTERLOCUTEUR MAJEUR DES POLITIQUES DU HANDICAP ET DE L'AGE EN LIEN AVEC LA DIMENSION ACCESSIBILITE POUR MIEUX VIVRE DANS LA VILLE | | | | | | | | | | |
| APEDA BFC | (R) (F) | Développement du centre de ressources pour la perte d'audition et de surdité à tout âge de la vie. Accompagnement pour l'accès aux droits et lutte contre l'exclusion des personnes sourdes. | 1 000 € | 1 000 € | 1 500 € | 63 000 € | X | 1 000 € | 1,59% | |
| APF FRANCE HANDICAP | (R) (F) | Dispositif d'Ecoute Active et d'Accompagnement Individualisé des personnes en situation de handicap et de leurs proches. | 2 000 € | 2 000 € | 2 000 € | 23 142 € | | 2 000 € | 8,64% | |
| ASSOCIATION COMTOISE DES SOURDS | (R) (F) | Activités en faveur des personnes sourdes ou malentendants. | 500 € | - € | 950 € | 950 € | | 0 € | 0,00% | Mise à disposition de 26,85m² de locaux à la RA Les Cèdres à titre payant : 772 € annuel. Exonération du paiement des loyers en 2020, 2021 et 2022 à la demande de l'association, au vu de la crise sanitaire & des difficultés financières rencontrées par l'association. |
| ASSOCIATION DES AUTISTES DE BESANCON - AAB | (R) (F) | Maintien du lien social. Soutien et accueil de personnes autistes et de leurs aidants. Activités à domicile et au relais loisirs. | 1 000 € | 1 500 € | 2 000 € | 14 350 € | | 1 500 € | 10,45% | |
| ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX ET DE LA BIBLIOTHEQUE SONORE - ADVB25 | (R) (F) | Permettre l'accès à l'audiolecture pour les personnes atteintes d'un handicap médicalement attesté. | 500 € | 750 € | 1 000 € | 24 050 € | | 0 € | 0,00% | |
| ASSOCIATION D'HYGIENE SANTE - AHS | (R) (P) | Projet d'activité Sportive Adaptée pour les personnes en situation de handicap psychique accompagnées par le service. | | 600 € | 1 500 € | 2 580 € | | 0 € | 0,00% | |
| ASSOCIATION POUR LE LIEN L'ENTRAIDE ET LE DROIT A LA DIFFERENCE - ALEDD | (R) (F) (J) | Accompagnement des jeunes en situation de handicap qui sont parvenus à l'âge adulte et qui ne sont plus pris en charge en IME. | 500 € | 1 000 € | 5 000 € | 116 250 € | X | 1 000 € | 0,86% | Mise à disposition de locaux par la ville, valorisée à 20 682€. |
| MUSICOTHERAPIE BESANCON | (1) (P) | Bien vieillir en musique | | | 4 411 € | 9 891 € | | 0 € | 0,00% | |
| BIAPAS | (R) (P) (J) | Organisation de 3 journées omnisports visant à promouvoir des activités physiques adaptées pour les personnes âgées et porteuses de handicap. | | 400 € | 1 896 € | 4 490 € | X | 1 000 € | 22,27% | Action ayant un impact en terme de sensibilisation |
| CENTRE OMNISPORTS PIERRE CROPPET | (R) (P) (J) | Raid Handi Forts 2023 Activités sportives solidaires pour les personnes en situation de handicap. | 3 000 € | 3 000 € | 4 000 € | 98 000 € | X | 3 000 € | 3,06% | |
| FARER | (R) (F) | Animations en EHPAD | 400 € | 400 € | 400 € | 15 873 € | | 0 € | 0,00% | |
| JUSQU'À LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE - JALMALV | (R) (F) | Formation initiale et continue des bénévoles animées par des psychologues. | 800 € | 800 € | 1 300 € | 1 300 € | | 750 € | 57,69% | |
| LES INVITES AU FESTIN | (R) (F) | Accueil et accompagnement de personnes en difficultés psychiques en vue de leur réhabilitation psychosociale à Besançon. | 600 € | 600 € | 1 000 € | 110 791 € | | 0 € | 0,00% | |
| ORPAB | (R) (F) | Organisation d'activités pour les clubs 3ème âge affiliés à l'association. | 28 500 € | 20 000 € | 27 000 € | 79 800 € | | 10 000 € | 12,53% | |
| PETITS FRERES DES PAUVRES | (R) (F) | Lutte contre l'isolement des personnes âgées de Besançon | 1 000 € | - € | 2 000 € | 17 400 € | | 1 000 € | 5,75% | Subvention 2021 reportée sur 2022, l'action n'ayant pas pu se réaliser en 2021. |
| PGI | (R) (F) | Aide au fonctionnement Recherche et développement dans le domaine du Grand Age. | 5 000 € | 5 000 € | 6 000 € | 1 088 500 € | X | 5 000 € | 0,46% | |
| RACING BESANCON | (R) (P) | Séances d'activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap. | | 1 500 € | 5 000 € | 44 000 € | | 0 € | 0,00% | |
| SORS LES MAINS D'TES POCHEES | (R) (F) | Accès à la culture pour les personnes sourdes et malentendantes. | | 500 € | 2 000 € | 29 500 € | | 1 000 € | 3,39% | |
| UNAFAM 25 | (R) (F) | Assurer l'accueil, l'écoute et le soutien aux familles et proches de personnes malades psychiques. | 2 500 € | 2 500 € | 3 000 € | 11 350 € | | 2 500 € | 22,03% | |
| SOUS-TOTAL 3 | | | | | 71 957 € | | | 29 750 € | | |

DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL 2023

| ASSOCIATIONS | 1ère demande (1) Renouvellement (R) Fonctionnement (F) Projet (P) Public Jeunes (J) | DEMANDE 2023 | Subvention 2021 | Subvention 2022 | Subv 2023 demandée | Budget prévisionnel de la demande | Financement Ville / GBM | Proposition CA du 26/04/2023 | % de la subvention attribuée sur BP | Observations |
|--|---|--|--------------------|--------------------|-----------------------|--|----------------------------|------------------------------------|--|--------------|
| MAINTENIR OU ACCOMPAGNER VERS L'AUTONOMIE LES PUBLICS RELEVANT DU CCAS AU SENS DE L'AUTONOMIE SOCIALE ET ECONOMIQUE - "DE L'URGENCE VERS L'AUTONOMIE" | | | | | | | | | | |
| ASSOCIATION LIANES | (1) F | Créer, développer ou maintenir le lien social avec des personnes en difficulté par l'intermédiaire de l'animal | | | 1 500 € | 16 848 € | | 0 € | 0,00% | |
| AGIR SOLIDARITE FC | (R) F J | Développement d'actions d'intérêt général de type social, culturel ou économique | 3 000 € | 3 000 € | 3 500 € | 49 480 € | | 1 000 € | 2,02% | |
| ART IN SITU | (1) F | Aide pour les projets sociaux à vocation culturelle | | | 3 000 € | 21 300 € | | 0 € | 0,00% | |
| SECOURS CATHOLIQUE | (R) F | Accueil et accompagnement de personnes en situation de précarité à "La Maison". | | 500 € | 5 000 € | 70 650 € | | 0 € | 0,00% | |
| SOUS-TOTAL 4 | | | | | 13 000 € | | | 1 000 € | | |
| TOTAL GENERAL | | | | | 287 707 € | | | 168 267 € | | |